

PROGRAMMATION D'UNE TELECOMMANDE

MODELE: TEDSEN B1S40L ou B2S40L

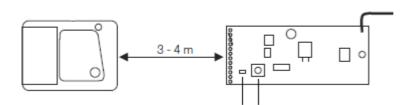
Avant toute utilisation, il est indispensable de programmer votre nouvelle télécommande. Vous pouvez programmer cette télécommande à l'aide d'une télécommande déjà programmée ou à l'aide du récepteur de votre installation situé à proximité du portail, si vous ne disposez plus d'une télécommande déjà programmée.

I. Programmation avec votre télécommande déjà programmée

- 1. Tenez votre nouvelle et votre ancienne télécommande côte à côte en respectant une distance de 3-5 cm.
- 2. Appuyez sur le bouton que vous souhaitez copier de votre ancienne télécommande et maintenez-le enfoncé jusqu'à la fin de la procédure de programmation.
- 3. Appuyez maintenant sur le même bouton de votre nouvelle télécommande et maintenez-le également enfoncé jusqu'à la fin de la procédure de programmation.
- 4. La diode de votre nouvelle télécommande commence à clignoter.
- 5. Relâchez maintenant tous les boutons.
- 6. La diode s'éteint et confirme ainsi la programmation réussie de votre nouvelle télécommande.

II. Programmation avec le récepteur

1. Approchez-vous de la motorisation de votre portail et ouvrez le boîtier du récepteur.



L: Diode P: Bouton de programmation

- 2. Appuyez sur le bouton de programmation (P) sur la carte de récepteur et maintenez-le enfoncé. La diode du récepteur s'allume.
- 3. Mettez-vous à une distance d'environ 3-4 m pour la programmation de votre nouvelle télécommande.
- 4. Appuyez sur le bouton que vous souhaitez programmer sur votre nouvelle télécommande jusqu'à ce que la diode du récepteur s'éteigne.
- 5. Votre nouvelle télécommande est maintenant programmée. Refermez le boîtier du récepteur.

ATTENTION:

- L'opération de programmation peut provoquer l'ouverture de votre portail. Par conséquent et afin d'éviter tout accident, nous vous recommandons de programmer votre nouvelle télécommande à l'intérieur de votre garage.
- Une pile usagée contient des substances polluantes et ne doit pas être mélangée aux ordures ménagères. Pour son élimination, veuillez respecter la réglementation locale en vigueur.